

AVIS 147 DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SARDINE IBÉRIQUE

La sardine (*Sardina pilchardus*) dans les zones 8c et 9a est l'espèce cible de pêcheries très importantes en Espagne et au Portugal, qui sont presque entièrement exploitées par la flotte de senneurs des deux pays.

Leurs captures sont destinées tant à la consommation directe en frais, avec la plus forte expression gastronomique de la sardine pendant les mois d'été, car il s'agit d'une matière première fondamentale dans l'industrie de la restauration et très liée à la célébration d'importantes fêtes, qu'aux industries de la congélation et de la conserverie, avec une portée sociale et économique très forte pour les deux pays.

Après plusieurs années de faibles recrutements annuels successifs, la sardine ibérique a atteint en 2015 son niveau minimal de biomasse adulte (B1 +) de 117.277 tonnes et, sous la gestion conjointe des deux pays ibériques, elle a fait l'objet de mesures de limitation des captures dans le principal objectif de sa reconstitution.

Le dernier avis du CIEM publié le 18 juin 2020, malgré le maintien du scénario de faible productivité, a présenté un large ensemble d'indicateurs montrant le fort rétablissement de l'état du stock de sardines ibériques dans les zones 8c et 9a, indicateurs parmi lesquels nous pouvons souligner :

- (a) La biomasse adulte de plus d'un an (B1 +) atteint un total de 344.114 tonnes, supérieur au Blim fixé en 2017 (337.448 tonnes) et supérieur de 36 % au Btrigger = Bpa fixé en 2019 (252.523 tonnes).
- b) Le recrutement de 2019 est le plus élevé depuis 2004 : 16,77 G ;
- (c) La mortalité par pêche est la plus faible de toute la série historique 1978-2019 ;

Le Portugal et l'Espagne ont renforcé les campagnes de recherche scientifique visant à actualiser les connaissances sur l'état de la ressource. Les données les plus récentes des campagnes d'automne (recrutement) et de printemps (biomasse adulte) de 2019 et 2020 ont confirmé la forte récupération de la ressource, tel que cela a été officiellement présenté au Conseil Consultatif Sud par les organismes scientifiques du Portugal et de l'Espagne - IPMA, IEO et AZTY le 15 avril.

Cependant, les deux pays, dans le respect de l'approche de précaution en matière de gestion des pêches et afin de garantir que la sardine ibérique soit exploitée de manière à maintenir le stock au-dessus des niveaux de précaution, ont présenté un plan pluriannuel (2021-2026) qui comprend une règle d'exploitation qui détermine la fixation du niveau annuel des captures en fonction de l'évolution de la biomasse de sardines adultes et selon des principes déjà validés par le CIEM pour des scénarios de productivité faible et moyenne.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Par le présent avis, le Conseil Consultatif Sud :

- Exprime sa satisfaction quant aux données scientifiques désormais publiées, qui montrent une tendance au rétablissement de la sardine ibérique ce qui lui a permis de dépasser le niveau de rendement maximal durable défini par le CIEM le 29 mai 2019 ;

* Remercie les administrations nationales concernées de leur travail sur ce stock mais aussi et surtout de leurs efforts de transparence et de leur disponibilité pour le CC SUD. Les membres du CC SUD continueront à étudier de près cette question, en particulier lorsque les résultats de l'évaluation du CIEM seront disponibles, et sont disposés à collaborer avec les scientifiques et les gestionnaires pour participer à l'amélioration de la gestion de ce stock à long terme.

